

Cotisations de l'auto-entrepreneur : précisions du RSI

Cotisations de l'auto-entrepreneur : précisions du RSI

Benoît Ramozzi - bramozzi@cs.experts-comptables.org

Certains auto-entrepreneurs ayant reçu des appels de cotisations injustifiés, le RSI a apporté des précisions par courriel adressé au CSOEC.

En raison de la difficulté d'identifier la qualité d'auto-entrepreneur dans les liasses de transmission, le RSI indique que certains auto-entrepreneurs (environ 1 500) ont reçu des appels de cotisations « de manière classique » et non pas au regard de leur activité réelle.

En conséquence, le RSI recommande aux auto-entrepreneurs concernés par cet envoi de contacter leur caisse RSI afin de rectifier leur affiliation et éviter ainsi qu'ils rentrent dans le schéma classique d'appel de cotisations et de recouvrement.

Les auto-entrepreneurs inscrits au cours du premier trimestre recevront leur première déclaration de chiffres d'affaires à remplir au 1er juillet, les suivants au 1er octobre.

2009.06.16 12:08